



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 mars 2023

**Présents (22) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-  
Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Ciément VALENTIN-Vanessa  
TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie  
FONTAINE-Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL- Lisa GROSSET-Ludwig  
BIANCHIN (arrivée à 19h47)-

Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

**Absents représentés (11) :**

- Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Ciément VALENTIN
- Véronique VIZET donne pouvoir à Liliane DUVAL
- Aurélien LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Annette BORDON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUJEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

**Absents : (/)**

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h16, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(02) DEL2023-052	Objet	<b>Modification de la composition du Comité Consultatif Sentiers et Montagne</b>
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

**Modification de la composition du Comité Consultatif Sentiers et Montagne**

**VU** l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération DEL2021-041 du 25/02/21 de création du Comité Consultatif Sentiers et Montagne et DEL2022-209 du 02/11/2022 modifiant la composition de ce Comité ;

**CONSIDERANT** l'intérêt d'associer des personnes qualifiées à une étude concernant le domaine « SENTIERS ET MONTAGNE » ;

Monsieur le Maire propose au conseil une nouvelle modification de la composition du Comité Consultatif « **SENTIERS ET MONTAGNE** », comme suit :

M. Jean-Yves DEMELUN, membre du conseil municipal, Président

M. André THIMJO, membre du conseil municipal  
M. Bruno VALENTIN, membre du conseil municipal  
M. Clément VALENTIN, membre du conseil municipal  
M. Patrick AMADEI, membre du conseil municipal  
M. Rémi KLEIN, membre du conseil municipal  
M. Romain BONNET, membre du conseil municipal  
Mme Aurélie LE NAVENAN, membre du conseil municipal  
M. Jacques SARTELET, membre du conseil municipal

M. Marc CARRERE -M. Gérard DECORPS -M. Patrice DUCOUDRAY -M. Jacques JANEL -M. Eliot HENNION -M. Sébastien PICHON-M. Louis RAMELLO-M. Christian KUHN-M. Gérard HOLZEM-M. Gilles THIERRIAZ-M. Lionel JACQUET-M. Gaël ARMAND-Mme Véronique TILLOY- M. Jean-Pierre DUVAL-M. Bernard RIOUFRAYS-M. Jean-Pierre GOUZON

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL2022-209 du 02/11/2022 portant modification du Comité Sentiers et Montagne.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **DECIDE** de modifier la composition du Comité Consultatif « **SENTIERS ET MONTAGNE** » comme indiqué ci-dessus, les membres étant chargés d'étudier les questions relatives au domaine des sentiers et montagne et donner au conseil leur avis sur les projets ou mesures qui pourraient être prises dans ce domaine.



Fait à Passy, le 30 mars 2023  
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance  
Jean FONTAINE